DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2024-048
Attributions de compensation et dotation de solidarité communautaire 2024

Nbre de Conseillers en exercice : 34
Nbre de présents : 21
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 10
Date de convocation et d'affichage : 27/02/2024
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq mars à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DARMAGNAC Frédéric, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PINCÉ Laure, Mme PONCHET Ascension, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, M. SOULÈS Eric, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme RIGAL Nathalie, M. BRÈTHES Eric, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline

Procurations : Mme AUBERT Roseline donne procuration à Mme DUBOIS Catherine, Mme BOUSQUET Marie-Hélène donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel, M. COLMAGRO Ghislain donne procuration à M. DARMAGNAC Frédéric, M. MINIAU Dominique donne procuration à Mme GUERRO Florence, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. DIAZ Manuel, M. SUSO Jean-Michel donne procuration à Mme LARREZET Hélène, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à M. SOULÈS Eric, Mme MALLO Caroline donne procuration à M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. LAINÉ Fabien donne procuration à Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian donne procuration à Mme PONCHET Ascension

Excusés : Mme AUBERT Roseline, Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COLMAGRO Ghislain, M. MINIAU Dominique, Mme PELTIER Virginie, M. SUSO Jean-Michel, M. CRUCHANDEU Paul, M. LALUQUE Georges, Mme MALLO Caroline, Mme THOMAS Sandrine, M. LAINÉ Fabien, Mme LARRUE-SOUBAIGNÉ Nathalie, M. VIUDES Christian

Décision de l'assemblée :

Votants : **31**
Pour : **31**
Contre :
Blanc :
Abstention :

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240305-2024-048-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

Rapporteur : M. DIAZ Manuel

La commission locale d'évaluation des charges transférées, réunie le 19 février 2024, a validé respectivement les attributions de compensation ainsi que les dotations de solidarité communautaire tenant compte des annuités liées aux voies nouvelles à raison de 50 % à la charge des communes.

Mme la présidente soumet au vote du conseil communautaire l'approbation des résultats d'attributions de compensation et de dotations de solidarité communautaire pour 2024, comme suit :

communes	Attributions compensations 2024 (AC)	Dotation de solidarité communautaire 2024 (DSC)	AC+DSC 2024
Biscarrosse	951 629,39 €	167 206,65 €	1 118 836,04 €
Gastes	71 594,99 €	34 829,60 €	106 424,59 €
Luë	- 35 128,47 €	24 757,52 €	- 10 370,95 €
Parentis en Born	971 192,48 €	112 947,93 €	1 084 140,41 €
Sainte Eulalie en Born	- 84 026,40 €	47 573,38 €	- 36 453,02 €
Sanguinet	- 305 886,34 €	168 338,93 €	- 137 547,41 €
Ychoux	94 782,58 €	244 900,81 €	339 683,39 €

A titre d'information, depuis janvier 2024, ce sont les AC et DSC 2023 qui sont appliquées. Les AC et les DSC 2024 seront versées à compter de mars 2024 avec une régularisation, si nécessaire pour la période de janvier à février.

Mme la présidente soumet au vote de l'assemblée délibérante les AC et DSC 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les attributions de compensation et dotations de solidarité communautaire 2024
- D'autoriser la Présidente à signer tous les documents afférents

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 5 mars 2024

La Présidente,

Communauté de Communes des Grands Lacs PARENTIS-EN-BORN

Françoise DOUSTE

Document exécutoire à compter du : 5/03/2024
Transmis en Préfecture le : 13/03/2024
Affiché le : 13/03/2024
à Parentis-en-Born, le : 13/03/2024

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20240305-2024-048-DE
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024